

MUNICIPALITÉ DE SAINT-MATHIEU-DU-PARC
Province de Québec
MRC de Maskinongé

AVIS PUBLIC

Est, par la présente, donnée par la soussignée, de ce qui suit :

1. Lors de la séance publique du 3 février 2020, le conseil municipal adoptera le premier projet de résolution 2020-02-028 relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble. PPCMOI-zone 113 pour les lots 6 185 154 et 6 185 156 afin d'y autoriser un usage de table champêtre et des activités éducatives.

2. **Une assemblée publique de consultation sur ledit projet de règlements aura lieu le :**

18 février 2020, à 18 h 00
au centre communautaire de Saint-Mathieu-du-Parc
situé au 520, chemin Déziel, Saint-Mathieu-du-Parc

Au cours de cette assemblée, le projet de résolution et les conséquences de son adoption et de son entrée en vigueur seront expliqués. Les citoyens qui désireront s'exprimer seront entendus.

3. L'objet du projet de résolution est de :
 - **Permettre un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble. PPCMOI- zone 113 pour les lots 6 185 154 et 6 185 156;**
 - D'autoriser sur les lots 6 185 154 et 6 185 156, un projet de table de champêtre à l'intérieur d'une résidence permanente et de permettre que s'y tiennent à l'intérieur et l'extérieur des activités éducatives en lien avec la cuisine, le jardinage et la gestion.
4. Le premier projet de résolution 2020-02-028 contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.
5. Le projet de résolution ainsi que les zones visées peuvent être consultés au bureau de la municipalité, au 561, chemin Déziel, Saint-Mathieu-du-Parc entre 8h00 et 12h00 et entre 13h00 et 17h00.

DONNÉ À SAINT-MATHIEU-DU-PARC, CE TRENTIÈME JOUR DE JANVIER 2020.



Valérie Bergeron, CPA.CA.
Directrice générale et secrétaire-trésorière